


Pièce n°4a



r°	Nature	Bénéficiaire
ER1	Voies et ouvrages publics	Commune
ER2	Voies et ouvrages publics	Commune

LEGENDE

--- Limite de commune

Limites de zone

Zones urbaines
 UA zone urbaine centrale

Zones à urbaniser
 BIAU zone à urbaniser à la réalisation des réseaux

Zone agricole
 A zone agricole

Zone naturelle et forestière
 N zone naturelle
 Np zone naturelle protégée
 Nca zone de ceinture aménagée

N1 Habitations existantes, agencement sous conditions
N2 Anciens mas abandonnés ou en ruine à valeur patrimoniale: restauration et agencement sous conditions à usage d'habitation
N3 Anciennes dépendances agricoles (bâtes, jasses) abandonnées ou en ruine à valeur patrimoniale: restauration de l'agencement sous conditions à usage d'habitation
N4 Ruine à valeur patrimoniale: restauration sous conditions en vue de les rendre à leur vocation de dépendance agricole (stockage, rangement)

ER Emplacement réservé
EL10 Servitude EL10 relative aux parcs nationaux (sauf la commune)

Prévention des risques et nuisances
Périmètres de protection

Inondation
 Zone inondable et II majeur atlas hydrogéomorphologique (Source: Pdr à connaissance Septembre 2006, OREH) (origine: Bassin-Océan, 2002) (reçu: Indisct)
 - 10 M - Distance de recul sur les vauits: 10 mètres de part et d'autre des berges

Captage
 Périmètre de protection immédiate du captage de 'la Salle'
 Périmètre de protection rapproché du captage de 'la Salle'
 Tracé à titre indicatif de l'axe de la commune vers le captage
 Projet de second captage

Voie
 15 M - Distance de recul sur la route départementale 907: 15 mètres par rapport à l'axe de la voie

